Voici les informations relatives à la rentrée de la saison 2017-2018.

Inscriptions

Pour t'inscrire, il te faut :

- ❖ remplir la fiche d'inscription ASCEA-GR et joindre un chèque de 30 € à l'ordre de l'ASCEA-GR,
- ❖ remplir la fiche d'inscription à la section sports sous-marins pour l'année 2017-2018 ; Même si les renseignements sont identiques à l'année précédente, cette fiche **DOIT** être remplie entièrement,
- ❖ Un certificat médical attestant la non contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine.

La licence fédérale, obligatoire, peut être complétée par une assurance proposée par le cabinet LAFONT.
Si vous ne prenez pas l'assurance proposée par la FFESSM, vous devrez nous renvoyer signé, le formulaire délivré avec la licence attestant que vous avez été informé.

Section sports sous-marins

Les tarifs de la carte ASCEA GR ainsi que ceux de la section sports sous-marins n'ont pas augmenté cette année. Afin de favoriser la pratique de la plongée, un tarif Etudiant, identique au tarif jeune, a été mis en place cette année. Le tarif jeune reste inchangé.

Important : Si la piscine a un coût incontournable, l'entretien du matériel a aussi une part importante dans les dépenses du club. Une manière de ne pas augmenter les cotisations, c'est de participer activement à l'entretien du matériel club.
Chaque année, les blocs et les détendeurs mis à disposition des plongeurs, doivent être entretenus et éprouvés pour certains. Cette ré-épreuve, faite par un organisme extérieur tous les deux ans, est très couteuse. La FFESSM accepte que l'épreuve ne soit faite que tous les cinq ans à conditions que les blocs soient entièrement contrôlés par nos soins tous les ans. Ce qui implique une participation active de tous afin de réaliser les TIV chaque année!

L'entretien du matériel est l'affaire de tous, plongeurs débutants ou confirmés, bricoleurs néophytes ou expérimentés. Une personne compétente est là pour vous montrer et contrôler le travail.
Nous vous informerons en décembre, des modalités et du planning des séances dites TIV. Un Doodle vous permettra de vous inscrire pour participer.
Dernière remarque, si vous possédez un bloc personnel, rien ne vous empêche de venir aussi le contrôler, mais ce sera après les blocs du club.

Enfin, afin de faciliter le travail de trésorerie, nous te demandons :

- o de favoriser les virements bancaires plutôt que les chèques (RIB de l'AS transmis en annexe),
- o De toujours indiquer ton nom et l'objet du virement,
- o de fournir, dès l'inscription, ton relevé d'identité bancaire afin d'effectuer, si besoin, un remboursement (Aucun remboursement par chèque).

Dernier rappel, un dossier complet est un dossier classé très rapidement. Tous les bénévoles t'en seront reconnaissants

Tarifs

Les différents tarifs de la saison 2017-2018 sont, pour :

- ✓ Un agent CEA et ayants droits adulte : 118 €
- ✓ Les ayants droits mineurs rattachés à un agent CEA (moins de 18 ans) : 80 €
- ✓ Un « extérieur » adulte : 232 €
- ✓ Un « extérieur » de moins de 18 ans : 160 €
- ✓ Un « étudiant » de moins de 25 ans : 160 €

Assurances

« Axa cabinet Lafont » est l'assureur historique de la FFESSM pour les activités de plongée et de sports subaquatiques. Les garanties produisent leurs effets dans le monde entier. www.cabinet-lafont.com

Chaque licencié doit être informé de la faculté et de l'intérêt de souscrire une Assurance Individuelle ainsi que l'impose le code du sport (articles D321.1 à D321.4) et doit pouvoir avoir accès à la notice du "tableau des garanties" établie par l'assureur fédéral.

Voici la description que tu pourras trouver sur le serveur fédéral

Etre licencié : Assurance R.C. Du seul fait de votre licence FFESSM vous bénéficiez de la ***garantie Assurance "Responsabilité Civile" (dommage aux tiers)*** *qui vous couvre contre les conséquences financières que vous pourriez être amené à connaître, dans la pratique de toutes les activités reconnues par la FFESSM, si vous causiez un dommage à AUTRUI et que vous en étiez déclaré responsable, ainsi que la garantie de protection juridique. Et ceci pendant toute la durée de validité de votre licence. Risques garantis, Nature des Garanties, protection juridique sur le contrat téléchargeable.*

Conseil juridique par téléphone pour les licenciés FFESSM (à jour de leur licence) **au 01 30 97 97 93**

Assurance Individuelle : Une assurance R.C, c'est beaucoup, mais ce n'est pas tout... Si vous êtes victime d'un accident personnel, vous n'êtes pas assuré... mais vous pouvez l'être sur votre demande avec une Assurance Individuelle.

Rappel important : Le code du sport impose à tout groupement sportif d'informer et de proposer à ses membres ***la faculté de souscrire une garantie complémentaire Assurance Individuelle Accident et Assistance (A.I.A)***

Pour cette complémentaire Individuelle A.I.A, toutes les activités reconnues et réalisées par la FFESSM sont garanties dans le monde entier. Il existe plusieurs garanties possible : Loisir 1 base, Loisir 2 base, Loisir 3 base, piscine (pour Nage avec palmes, Hockey et Tir). Ces garanties d'assurance et assistance avec prise en charge des frais de caisson vous sont acquises pour le monde entier. Il existe aussi en plus de ces garanties A.I.A, possibilité d'assurance annulation voyage plongée : Loisir 1 Top, Loisir 2 Top, Loisir 3 Top. Cette souscription d'A.I.A peut être faite lors de la prise de la licence ou plus tard par votre club ou par vous- même en ligne sur le site du Cabinet Lafont.

Pour en savoir plus, consultez tous les termes des contrats Axa cabinet Lafont, l'assureur historique de la FFESSM ***www.cabinet-lafont.com***

Il existe d'autres possibilités d'assurance. Pour les plongeurs qui aiment les voyages, DAN Europe présente des contrats qu'il convient de regarder :

DIVERS ALERT NETWORK EUROPE

https://www.daneurope.org/membership

Pour toute information sur la plongée sous-marine, mais aussi les autres disciplines subaquatiques, les formations, la réglementation, la faune et la flore marine, … N'hésitez pas à vous perdre sur le site de la FFESSM

www.ffessm.fr

Les tarifs fédéraux sont les suivants :

- ✓ Licence : adulte 39,20 € (pour les moins de 16 ans : 24,80 €).
- ✓ Assurance complémentaire : loisir 1 : 20,00 € (loisir Top 1 : 39,00 €), loisir 2 : 25,00 € (Top loisir 2 : 50,00 €) et loisir 3 : 42,00 € (Top loisir 3 : 83 €). Pour mémoire les contrats « top » incluent notamment une assurance «annulation voyage».

Certificat médical

Un certificat médical est exigé pour la pratique du sport sous-marin. Depuis 2015, les exigences des certificats médicaux ont évolué au regard des activités pratiquées. Voici un résumé, issu du serveur fédéral :

PRATIQUE	PUBLIQUE	CONDITIONS	MEDECIN
Exploration	Enfants	Inférieurs à 14 ans.	Médecin Fédéral ou Médecin Spécialisé*
		12 ou 13 ans et titulaires du N1	Tout Médecin
	Adultes	Plongeurs air et nitrox	Tout Médecin
		Plongeurs Trimix et Recycleur	Médecin Fédéral, Spécialisé* ou de Sport**
	Handisub	Baptême < 2 mètres	Tout Médecin
		Toute immersion > 2 mètres	Médecin Fédéral ou Médecin spécialiste de la médecine physique***
Passage des Brevets	Les Enfants	1° étoile de mer	Pas de certificat médical
		2° et 3° étoile de mer	Tout Médecin
		Passage Plongeur de Bronze, Argent et Or	Médecin Fédéral ou Médecin Spécialisé*
	Adultes	Passage des Niveaux P1, P2 et P3	Tout Médecin
		Passage des qualifiquations PA12 au PA 60	Tout Médecin
		Passage des brevets nitrox	Tout Médecin
		Passage des brevets Trimix et Recycleur	Médecin Fédéral, Spécialisé* ou de Sport**
		Passage du Guide de Palanquée N4	Médecin Fédéral, Spécialisé* ou de Sport**
		Passage des Brevets d'enseignement d'Initiateur à l'Instructeur National	Médecin Fédéral, Spécialisé* ou de Sport**
	Handisub	Passage des PESH 6 au PESH 40	Médecin Fédéral ou Médecin spécialiste de la médecine physique***
L'Encadrement et l'enseignement	Adultes	Encadrement et enseignement à l'air ou Nitrox	Tout Médecin
		Encadrement ou enseignement au Trimix ou Recycleur	Médecin Fédéral, Spécialisé* ou de Sport**
		Instructeur Régional	Conformement aux modalités définies par la CTR (Cf RI du collège)
		Instructeur National pour l'enseignement des MF2 au sein des stages et examens organisés par la CTN	Médecin Fédéral, Spécialisé* ou de Sport**
	Faire figurer sur le certificat médical la citation "..... **et à l'encadrement ou à l'enseignement** " n'est pas une obligation.		

*** Médecin Spécialisé:** Médecin titulaire du Diplôme Universitaire de médecine de plongée, de plongée professionnelle de médecine subaquatique ou d'un diplôme interuniversitaire de médecine subaquatique et hyperbare.

**** Médecin de sport:** Médecin titulaire du C.E.S. du sport (capacité ou diplôme universitaire).

***** Médecin spécialiste de la médecine physique:** Médecin titulaire d'un diplôme de médecine de rééducation fonctionnelle.

La durée de validité est d'un an à partir de la date d'émission. C'est donc à vous vérifier sa validité !

Faire préciser le type d'activité sur votre certificat médical (passage de niveau, apnée, …)

Entrainement piscine

Tout d'abord la reprise des activités piscine aura lieu le **mercredi 4 octobre 2017**.

Nous avons, comme à l'accoutumée, le bassin ouest de la piscine Caroline Aigle de l'école Polytechnique de 18h00 à 19h30. La porte d'entrée étant maintenant sécurisée avec un accès pas badge, il est nécessaire d'arriver au maximum à 17h45 pour t'éviter de patienter derrière la porte !

Si tu souhaites t'inscrire à la piscine, c'est possible. Par contre, il te faut amener ton dossier complet dans une enveloppe avec ton nom dessus. La table du directeur de bassin n'est pas très adaptée aux aspects administratifs.

Le dossier comportera impérativement :

- ✓ La fiche d'inscription à l'ASCEA-GR avec un chèque de 30 €. Si l'inscription a déjà été prise pour une autre activité de l'AS, précisez-le.
- ✓ La fiche d'inscription à l'ASCEA-GR sports sous-marin, dument complétée. Ton inscription ne sera validée que par la réception du montant total de l'adhésion, inscrite sur votre fiche d'inscription, par virement (chèque si vraiment tu ne peux le faire par virement).
- ✓ Le certificat médical pour les nouveaux adhérents ou pour les adhérents de la saison précédente dont le certificat a dépassé la date de validité prescrite (une année),
- ✓ Un relevé d'identité bancaire, pour vos éventuels remboursements par l'ASCEA GR.

Une séance piscine coûte 250 € au club. Cette année, 26 séances sont programmées. Nous te demandons :

- d'être à l'heure pour profiter au mieux de ce créneau horaire et pour ne pas perturber les cours (reprendre plusieurs fois à 5 minutes d'intervalle les mêmes explications est lassant)
- d'être à jour médicalement. Cette année, les directeurs de plongée de chaque séance auront une fiche avec les dates de certificats médicaux des adhérents. Il n'y aura pas de tolérance pour les retards. L'entrainement piscine entre dans le cadre de la pratique de la plongée. Tout accident entrainera la responsabilité du directeur de plongée, du responsable technique et du président du club. Les adhérents, dont le certificat médical ne sera pas à jour, ne seront pas admis dans le bassin.

Organisation des séances piscine.
Les ateliers proposés sont les suivants : baptême, N1, N2, N3 et apnée avec quelques séances prévues en fosse à Chartres, ainsi que la possibilité d'un entrainement libre et/ou actif. Un groupe de préparation N4 sera peut être constitué cette année. Chaque ligne de piscine est dédiée (dans la mesure du possible) à l'un des niveaux d'entrainements.
Le club propose des cours permettant le passage de niveaux. Ces cours sont dispensés par des moniteurs bénévoles de l'association. Si tu t'inscrits, tu feras partie d'un petit groupe de plongeurs ayant le même objectif. Il est donc impératif de respecter une certaine régularité de manière à progresser au plus vite et ensemble. En cas réel d'empêchement, il faudra en avertir ton moniteur, au plus tard le lundi précédent la séance du mercredi. Merci de ta compréhension.
Pour ce faire, et afin d'optimiser le transport du matériel et préparer le contenu des cursus par atelier, nous te demanderons, chaque semaine, de compléter le Doodle de présence qui te sera envoyé. A Compléter dès réception sous peine de ne pas avoir le matériel ou le moniteur.
Pour info, le moniteur a aussi le droit d'avoir des impératifs personnels ou professionnels, que cela ne t'empêche pas de venir t'entrainer à la piscine !

Cette année, les baptêmes auront lieu dès les premières séances. Si tu hésites à te lancer dans l'aventure des fonds sous-marins, manifeste toi au plus vite. Et fait circuler l'information si tu le souhaite…

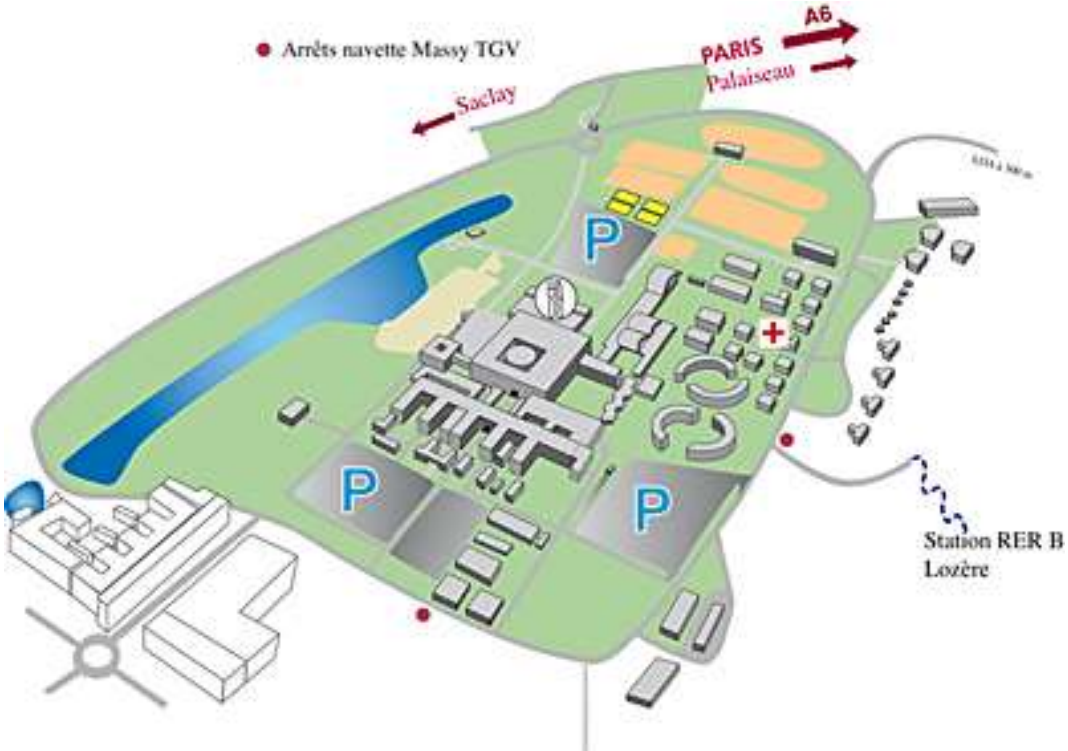

Plan d'accès à l'école polytechnique. Route de Saclay

Sorties d'application

Cette année, après une bonne saison de formation, les sorties d'application se feront, a priori, lors des sorties d'été à Dinard. Elles seront gérées par Christian et ton moniteur. Toutes les indications te seront fournies en cours d'année. N'hésite pas à suivre les informations du club via le site internet : **http://plongee.asceagr.fr**

Sorties d'exploration

Le programme de sorties est en cours de finalisation. Nous pouvons toutefois t'annoncer qu'il y aura :

- Des sorties Dinard, gérées par Christian et Thierry, accessible à tous les niveaux. Pour tout renseignement, il faut aller surfer sur ce lien (en cours de mise à jour): http://plongee.asceagr.fr/calendrier-des-sorties-dinard-2017/,
- Il reste encore quelques sorties Dinard pour cette fin d'année alors inscrivez-vous rapidement …
- Des sorties, proches ou lointaines, dont les destinations sont encore à l'étude. Des idées, la Martinique, les îles Anglo-Normandes, Bréhat, ou autre ?, gérée par Danièle. Le salon de la plongée qui se déroule début janvier, nous permet en général de figer les destinations lointaines. A suivre sur le site http://plongee.asceagr.fr/
- La coupe NEPTUNE, coupe nationale CEA des sports sous-marin, se déroulera du mercredi 04 au dimanche 08 octobre. Organisée cette année par Saclay sur l'île de PORQUEROLE.
- Une sortie « WE découverte Spéléo dans le Lot », peut être organisée si cela vous intéresse. Prendre contact avec le club. Ouvert aux niveaux N2 confirmé au minimum. Pour prendre un peu la fraicheur des sites : http://www.plongeesout.com/sites/roussilon-pyrenees/lot/ressel.htm

Quelle que soit la destination, elle sera de rêve !

L'orientation est un facteur très important pour les plongeurs !

Et pour ne jamais se perdre, deux sites à retenir :

- ❖ Site de la section plongée de l'ASCEA GR : http://plongee.asceagr.fr/
- ❖ Site de l'ASCEA GR : http://asceagr.org/

BONNE SAISON A TOUTES ET A TOUS !

Le bureau : Patrick, Christine, Christian, Danièle, Gilles, Nathalie, Laurent, Philippe, Thierry, François
Et tous ceux qui participent à la vie de la section !

Image de l'année, du jamais vu encore à Dinard !